

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 2 du 8 janvier 2021

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 1

CIRCULAIRE N° 45910/ARM/DGA/DRH/SDGS/PREV

portant abrogation d'un texte.

Du 21 décembre 2020

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT :

direction des ressources humaines ; sous-direction de la gestion statutaire et de la réglementation ; bureau de la prévention

CIRCULAIRE N° 45910/ARM/DGA/DRH/SDGS/PREV portant abrogation d'un texte.

Du 21 décembre 2020

NOR A R M A 2 0 5 6 1 0 7 C

Texte(s) abrogé(s) :

- ≥ [Circulaire N° 2008-066019/DEF/DGA/DRH/SDCPS/PREV du 13 mars 2008 relative aux fiches emploi-nuisances mises en place à la délégation générale pour l'armement et au suivi réglementaire d'exposition des agents de la délégation générale pour l'armement.](#)

Référence de publication :

Article 1^{er}

Le texte énuméré ci-après est abrogé :

- [circulaire n° 2008-066019/DEF/DGA/DRH/SDCPS/PREV du 13 mars 2008](#) relative aux fiches emploi-nuisances mises en place à la délégation générale pour l'armement et au suivi réglementaire d'exposition des agents de la délégation générale pour l'armement.

Article 2

La présente circulaire est publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

*L'ingénieur général hors classe de l'armement,
directeur des ressources humaines de la direction générale de l'armement,*

Benoît LAURENSOU.